

Ces idées de lord Durham, sur le gouvernement responsable appliqué aux colonies, ne furent guère goûtées en Angleterre; on les trouvait trop libérales, et elles furent dénoncées comme imprudentes et impolitiques par la plupart des hommes d'état du Parlement anglais; c'est à peine si quelques amis personnels de lord Durham, comme M. Charles Buller, osèrent prendre la parole pour les défendre. Aussi, M. Poulett Thomson ne fut pas longtemps dans le pays, en sa qualité de gouverneur, avant de recevoir d'amples instructions sur la conduite qu'il avait à suivre dans le gouvernement des Canadas. Deux longues et importantes dépêches lui furent adressées simultanément par lord John Russell.

Il paraît, disait le premier de ces documents, en date du 15 octobre 1839, " il paraît, d'après les dépêches de Sir George Arthur, que vous éprouverez peut-être de la difficulté à calmer l'agitation qui règne au sujet de ce qu'on appelle la question du gouvernement responsable. Je dois vous enjoindre néanmoins de refuser toute explication qui pourrait être considérée comme un acquiescement aux demandes contenues dans les pétitions et les adresses qui ont été présentées à ce sujet. Je ne puis mieux commencer cette dépêche qu'en vous référant aux résolutions des deux chambres du Parlement du 28 avril et du 9 mai 1837.

" L'Assemblée du Bas-Canada a plus d'une fois adressé des réclamations à ce sujet, et les conseillers de Sa Majesté, non seulement n'ont pas jugé à propos de faire connaître leurs vues dans les communications du secrétaire d'Etat, mais ont formellement demandé l'opinion du Parlement sur cette question. La Couronne et les deux Chambres des Lords et des Communes s'étant prononcées d'une manière formelle, vous devez comprendre que vous ne pouvez plus accueillir aucune proposition sur ce sujet. Il ne paraît pas en effet que ceux qui se disent les partisans de ce principe, y attachent aucune idée bien nette; et le vague même dont cette idée semble enveloppée est une source d'illusions et entraînerait avec elle des difficultés et des dangers, si une fois elle était encouragée.

" Après une longue lutte et des succès variés, la constitution d'Angleterre est à la fin devenue ce qu'elle est actuellement, une forme de gouvernement où la prérogative n'est pas contestée, mais aussi où elle n'est jamais exercée sans l'avis de conseillers. De là vient que l'exercice seul en est mis en question, et que quoique l'exercice de cette prérogative puisse être blâmé ou condamné, la prérogative elle-même reste toujours intacte. C'est là la solution pratique d'un grand problème; le résultat